

MA TERRE, MES BOIS...

LA LETTRE D'INFORMATION TRIMESTRIELLE
DES PROPRIÉTAIRES RURAUX DE WALLONIE

NTF

N°6

OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE
2016

DOSSIER
«EAU»

(PAGES 3-8)

© fton - Christian Genard

Ce qu'on peut et ne peut
pas faire le long des cours
d'eau

PAGE 3

Les mares agricoles :
là où il y a de l'eau,
il y a de la vie

PAGE 6

Une micro-station
d'épuration passive dans
son jardin

PAGE 7

Natura 2000 : 2 nouveaux
arrêtés fixent les conditions
d'accessibilité aux
indemnités et subvention à
la restauration

PAGE 9

Le cautionnement dans la
vente de bois sur pied

PAGE 12

Location de terres :
les contrats alternatifs
au bail à ferme

PAGE 13

Cotiser à NTF, dépense ou
investissement ?

PAGE 16

Ce que NTF défend

PAGE 17

Les enclos-exclos : un
projet fédérateur auquel
NTF est associée

PAGE 20

SAVE THE DATE

Mardi 25 octobre 18h30 (accueil : 17h30)

CONFÉRENCE

« La forêt privée wallonne : moteur
économique et apports sociaux-
environnementaux »

Voir en page 20



Révision du bail à ferme mise en danger par le cumul des crises agricoles.

La situation des agriculteurs, nos partenaires dans le bail à ferme, s'aggrave encore au terme de cette campagne 2016. Et pour beaucoup d'entre eux, au delà du tolérable.

La crise du marché du lait perdure : les laitiers produisent toujours en dessous de leur prix de revient. A l'heure où beaucoup d'exploitations ont épuisé leur trésorerie, les perspectives restent noires : refus de l'Europe de revenir à une régulation de la production, impuissance des pouvoirs publics à apporter un soutien à la hauteur des besoins, augmentation de la production dans certaines régions faisant les choux gras d'un secteur agroalimentaire comblé par l'excédent de l'offre, ...

En terres de culture, la récolte 2016 s'avère catastrophique. Les rendements en colza sont médiocres. Les céréales (escourgeon et froment) sont touchées par une triple sanction : rendements en baisse de 30 à 40%, qualités nettement en dessous des standards du marché (d'où des pénalités par rapport au prix de référence) et baisse des prix (d'autres régions et pays connaissent des rendements plus que corrects).

Et les perspectives en pommes de terre et maïs inquiètent.

Seuls les fourrages semblent satisfaisants, confirmant l'adage « Année de foin, année de rien ».

Le secteur bancaire est en alerte face à ses clients agriculteurs : les reports de remboursements s'accumulent et la pérennité d'un nombre croissant d'exploitations est mise en question.

La situation agricole actuelle ne peut qu'appeler l'empathie des bailleurs pour leurs locataires.

Mais cette situation touche également les bailleurs et NTF, sur d'autres plans.

Le premier sera certainement une difficulté dans la perception de certains fermages...

Le deuxième, plus conséquent à terme, est le climat dans lequel s'ouvrent les négociations sur la loi sur le bail à ferme. Ce dossier est majeur pour les deux parties. La revendication des bailleurs sur un rééquilibrage des droits et devoirs des deux parties est forte. La location est et restera pour les agriculteurs, surtout les jeunes, la voie la plus économe pour accéder à leur outil de travail. A l'heure où les exploitants agricoles sont fragilisés par les aléas des marchés et la sévérité des aléas de la nature, il faudra aux deux parties la sérénité nécessaire à l'écoute et la compréhension réciproque. Faute de quoi, la contribution des bailleurs aux capitaux nécessaires à l'activité agricole (52%, ne l'oublions pas) continuera de s'effriter remettant en cause la structure familiale des exploitations et les possibilités, déjà si minces, d'installation de jeunes. La fin de la perpétuité des baux, une location équitable et la fin de nombreuses dérives ou abus sont les clés du nouvel équilibre que NTF propose et défend.

Si le travail sur les baux est à peine entamé, la révision de la fixation des fermages a avancé. Le projet du Ministre Collin, passé en troisième lecture au Gouvernement, va être soumis à la Commission compétente du Parlement. NTF ne dispose pas encore de la version qui sera débattue. Des documents communiqués en mars dernier, il ressortait plusieurs axes :

- La fin des Commissions provinciales de fixation des coefficients. Ces derniers seraient maintenant (2017) fixés annuellement par l'application automatique d'une équation prenant en compte pour moitié l'évolution des revenus du travail agricole et pour moitié, l'évolution des prix à la consommation.

Ce projet répond à certaines revendications de NTF. Elle met fin à un système qui a montré ses limites lors des deux dernières négociations créant un vide juridique de parfois plus d'un an et dont beaucoup de bailleurs ont pâti. Elle prend également en compte l'évolution des charges du bailleur liées

